

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

*Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*



### Aperçu

1. État des lieux .....	2
2. Généralités .....	2
3. Ecoles et gardes enfants.....	3
4. Restaurants, cafés, bars .....	4
5. Magasins.....	5
6. Professions dites de contacts.....	6
7. Secteur loisirs .....	6
8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe.....	7
9. Églises et communautés religieuses.....	8
10. Transports publics .....	9
11. Entreprises.....	10
12. Groupes vulnérables .....	10
13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales.....	11
14. Recherche de contact, isolement et quarantaine.....	12
15. Stratégie de Vaccination .....	14
16. Citoyens.....	17
17. Frontières .....	18
18. Collaboration transfrontalière .....	21
19. Législation et réglementation adaptées à COVID-19.....	22
20. Recherches en cours .....	23

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<b>1. État des lieux</b>		
<p>Les chiffres actuels sont disponibles sur le site web du RIVM (<a href="https://www.rivm.nl/">https://www.rivm.nl/</a>)</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (<a href="https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/">https://coronadashboard.rijksoverheid.nl/</a>)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web L'Institut Robert Koch (<a href="https://www.rki.de/">https://www.rki.de/</a>);</p> <p>Ou consultez le tableau de bord (régional) de Corona (<a href="https://corona.rki.de/">https://corona.rki.de/</a>)</p>	<p>Pour les chiffres actuels, veuillez consulter le site web du Siensano (<a href="https://covid-19.sciensano.be/">https://covid-19.sciensano.be/</a>)</p> <p>Ou consultez le moniteur (régional) belge COVID-19 (<a href="https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html">https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html</a>)</p>
<b>2. Généralités</b>		
<p>Les mesures sont prises par le président de la région de sécurité sur la base du niveau de risque par région de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau 1 "Vigilant" : 50 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par semaine (valeur du signal : 7 résultats de tests positifs pour 100 000 habitants par jour).</li> <li>- Niveau 2 "Inquiétant" : &gt;50, mais 150 résultats positifs pour 100 000 habitants par semaine</li> <li>- Niveau 3 "Grave" : &gt;150, mais 250 résultats positifs pour 100.000 habitants par semaine</li> <li>- Niveau 4 : "Très sévère" : &gt;250 résultats positifs pour 100 habitants par semaine.</li> </ul> <p>Dès que le niveau 4 s'applique dans plusieurs régions de sécurité, les mesures s'appliquent au niveau national. Le maire détermine si des mesures supplémentaires s'appliquent dans une municipalité. Une nouvelle stratégie est en cours et devrait suivre dans la seconde moitié de janvier 2021.</p>	<p>NRW peut déclarer Kreise ou les municipalités une zone à risque (&gt;35 nouveaux cas de corona par jour pour 100 000 habitants). Ces Kreise ou municipalités doivent alors prendre des mesures supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau à risque 1 : &gt;35 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours</li> <li>- Niveau à risque 2 : &gt;50 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours</li> <li>- Particulièrement extrême : &gt;200 infections pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours</li> </ul> <p>Des mesures plus strictes seront appliquées dans toute l'Allemagne à partir du 2 novembre.</p> <p><b>Le 13 décembre, un confinement complet a été annoncé à partir du 16 décembre, le 5 janvier, le Bund et les Länder ont décidé de prolonger ce confinement jusqu'au 31 janvier 2021 et de l'augmenter légèrement à partir du 11 janvier. Le Land NRW</b></p>	<p>Au niveau régional, le niveau de risque est déterminé sur la base du nombre d'infections pour 100 000 habitants au cours des 14 derniers jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'alarme : pas d'infections</li> <li>- Phase de pré-alarme : 1 à 14 infections</li> <li>- Niveau d'alerte 1 : entre 15 et 30 infections</li> <li>- Niveau d'alerte 2 : entre 31 et 50 infections</li> <li>- Niveau d'alerte 3 : entre 51 et 100 infections</li> <li>- Niveau d'alerte 4 : plus de 100 infections</li> </ul> <p>Des mesures fédérales supplémentaires s'appliquent aux niveaux d'alerte 3 et 4.</p> <p><b>La Belgique se trouve à partir de 23 octobre au niveau de vigilance 4.</b></p> <p><b>A partir du 1er décembre, le confinement renforcé du 2 novembre a été légèrement assoupli</b>  <b>Ces mesures ont été prolongées jusqu'au 1er mars 2021.</b>  <b>Le Comité consultatif a décidé d'une stratégie de gestion de la santé :</b></p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p><b>Les mesures de niveau 4 s'appliquent actuellement à l'ensemble des Pays-Bas, le confinement partiel. Cependant, le 14 décembre, il a été décidé qu'un confinement complet s'appliquerait à partir du 15 décembre, ce confinement a été prolongé le 12 janvier 2021 jusqu'au 9 février 2021. Le gouvernement évaluera les mesures le 2 février. D'autres mesures peuvent suivre dans la semaine du 18 janvier sur la base des conseils de l'OMT.</b></p> <p>À partir du 1er décembre, les mesures de la loi temporaire COVID-19 entreront en vigueur, ce qui rendra obligatoire le port d'un masque buccal en lieu de la recommandation actuelle.</p>	<p><b>modifie l'ordonnance à cette fin. Selon le niveau de danger, des mesures doivent être prises au niveau local (stratégie des hotspots). La prochaine réunion aura lieu le 25 janvier 2021.</b></p>	<p><b>une phase de déclin avec des mesures strictes et une phase de gestion avec des protocoles par secteur, différenciés selon le niveau d'alerte.</b></p>
<b>3. Ecoles et gardes enfants</b>		
<p><b>Mesures pour les Pays-Bas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écoles sont physiquement fermées du 16 décembre en principe jusqu'au 9 février au moins et offrent principalement un enseignement à distance ;</li> <li>- Les services de garde d'enfants et de soins extrascolaires sont également fermés pendant cette période, à l'exception des parents exerçant une profession essentielle (soins, transports publics, police, etc.) ;</li> <li>- Des exceptions peuvent être faites pour les élèves et étudiants vulnérables ;</li> <li>- Enseignement primaire : Le gouvernement envisage d'ouvrir les écoles primaires et les garderies plus tôt, à partir du 25 janvier. Les élèves ne sont pas tenus de garder une distance de 1,5 mètre entre eux ou avec le personnel enseignant. Les adultes doivent</li> </ul>	<p><b>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</b></p> <p>Les enseignants et le personnel des crèches pourront se faire tester volontairement tous les 14 jours à partir du 3 août.</p> <p>Pendant la période de confinement à partir du 16 décembre, les écoles fermeront autant que possible. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il y avait encore des cours d'éducation physique pour les groupes 1 à 7. À partir du 11 janvier 2021, après les vacances de Noël, l'enseignement à distance s'applique à toutes les classes, y compris les classes de diplôme, jusqu'au 31 janvier. Des exceptions peuvent être faites dans les dernières classes de la formation professionnelle par accord mutuel.</p>	<p><b>Mesures pour la Belgique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moyen d'un code de couleur, la politique en matière d'éducation est adaptée ;</li> <li>- Enseignement secondaire : un maximum de 50% d'enseignement de contact pour les élèves de deuxième et troisième année ;</li> <li>- Enseignement supérieur : enseignement à distance ;</li> <li>- Les enseignants se réunissent en ligne ; il en va de même pour les journées d'études pédagogiques ;</li> <li>- Les crèches (0-3 ans) restent ouvertes.</li> </ul> <p>Cela s'applique jusqu'aux vacances de février (15 février). Une attention particulière sera accordée au respect des mesures sanitaires (masque buccal dans l'enseignement secondaire, etc.) et au respect de la quarantaine des enfants d'âge scolaire, notamment pour les enfants</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>cependant garder une distance de 1,5 mètre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignement secondaire : seuls l'enseignement pratique, les cours pour les étudiants en examen et les examens scolaires sont autorisés.</li> <li>- Jusqu'au 7 février au moins, l'enseignement à distance reste la norme. Pour les élèves et le personnel, la règle de la distance de 1,5 mètre s'applique ;</li> <li>- Enseignement professionnel supérieur et universités : Seuls les examens et les stages pratiques sont physiquement possibles.</li> </ul> <p>En cas de présence physique, tous les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur et universités, portent un couvre bouche-nez en dehors des cours. Dans des situations spécifiques : également dans les salles de classe.</p>	<p>Toutes les écoles proposent une garde d'enfants à partir du 11 janvier pour les élèves des groupes 1 à 6 qui ne peuvent pas rester à la maison ou qui sont vulnérables.</p> <p>Les services de garde d'enfants restent également ouverts, selon un programme limité, mais il est demandé de toute urgence de rester à la maison si possible.</p> <p>A partir du 23 octobre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Masques buccaux obligatoires pour les élèves de 10 ans et plus dans les bâtiments scolaires et sur les terrains de l'école ;</li> <li>- Masques buccaux obligatoires dans les écoles secondaires ;</li> <li>- Masque buccal non obligatoire en classe de primaire.</li> </ul> <p>En principe, il n'y a pas de tests ou d'examens en janvier 2021, il existe des exceptions pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire. Les voyages scolaires sont interdits.</p>	<p>d'âge scolaire des pays voisins (élèves/étudiants frontaliers) dont le taux d'infection est plus élevé.</p>
<p><b>4. Restaurants, cafés, bars</b></p>		
<p>Pour les <b>Pays-Bas</b>, 22h00 s'applique à partir du 14 octobre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'exception des pompes funèbres, cantines d'entreprise, services offerts aux patients et aux visiteurs dans les centres de soins et les aéroports ferment après le contrôle de sécurité ;</li> <li>- Les hôtels restent ouverts, mais les restaurants d'hôtels ferment le 15 décembre. Jusqu'au 9 février inclus, un maximum de 2 personnes peuvent séjourner par logement ;</li> </ul>	<p><b>En Allemagne</b>, les dispositions suivantes s'appliquent à partir du 2 novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les restaurants, bars, boîtes de nuit et cafés sont fermés ;</li> <li>- Les repas peuvent toujours être emportés (le port d'un masque buccal est obligatoire) ;</li> <li>- Les séjours en hôtel sont interdits, sauf pour les voyageurs d'affaires strictement nécessaires.</li> </ul>	<p>Pour la <b>Belgique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cafés et restaurants sont fermés ;</li> <li>- La vente à emporter des repas est possible jusqu'à 22 heures ;</li> <li>- L'interdiction d'alcool s'applique à partir de 20 heures ;</li> <li>- Les hôtels et les B&amp;B restent ouverts, mais les restaurants et les bars ferment. Les repas peuvent être consommés dans la chambre.</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plats à emporter restent ouverts. Pas de vente et de livraison d'alcool après 20 heures ;</li> <li>- Dans les lieux ayant une fonction combinée, la partie avec la fonction d'accueil se ferme.</li> </ul>		
5. Magasins		
<p>Mesures pour les Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 15 décembre au 9 février 2021 au moins, tous les magasins non essentiels sont fermés ;</li> <li>- Les commerces de première nécessité, axés sur les produits de première nécessité, restent ouverts, tels que les supermarchés, les stations-service, les pharmacies, les opticiens;</li> <li>- Un marché n'est autorisé à avoir des étals que pour les produits de première nécessité ;</li> <li>- Les magasins sont autorisés à livrer, car les magasins de bricolage sont également autorisés à proposer un pick-up. Ce dernier point ne s'applique pas aux autres magasins non essentiels ;</li> <li>- À partir du 1<sup>er</sup> décembre obligation de porter des masques buccaux dans les magasins également lorsque l'on passe d'un magasin à l'autre ;</li> <li>- Les magasins ferment au plus tard à 20 heures. Les soirées d'achat seront supprimées ;</li> <li>- Les supermarchés et autres magasins vendant des produits alimentaires sont exclus ;</li> <li>- Interdiction d'alcool entre 20h et 7h du matin. Cela s'applique à la vente, à la livraison et à la consommation dans l'espace public ;</li> <li>- Heures d'ouverture spéciales pour les personnes avec un santé fragile ;</li> </ul>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'applique :</p> <p>Avec la confinement du 16 décembre, tous les magasins non essentiels seront fermés jusqu'au 31 janvier 2021. Pour les commerces de première nécessité, les mesures existantes continueront à s'appliquer : (1 personne par 10m<sup>2</sup> pour les surfaces de vente de &lt; 800 m<sup>2</sup>, 1 personne par 20 m<sup>2</sup> pour les surfaces de vente de plus de 800 m<sup>2</sup>).</p> <p>Obligation de porter un masque buccal dans les magasins. Un masque en tissu suffit. À partir du 1er décembre, cette obligation s'appliquera également aux magasins, en file d'attente et aux parkings. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. Ces mesures seront plus strictement appliquées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie à partir du 14 décembre.</p>	<p>Mesures pour la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les magasins sont ouverts, à partir du 1er décembre, les magasins non essentiels rouvrent également ;</li> <li>- La distance sociale doit être garantie, la désinfection obligatoire des mains et un maximum d'un client par 10m<sup>2</sup> peut faire ses achats pendant 30 minutes au maximum (à l'exception des centres commerciaux) ;</li> <li>- Le port d'un masque buccal est obligatoire et les clients doivent venir faire leurs achats seuls (à l'exception des mineurs ou des personnes nécessitant des soins) ;</li> <li>- À partir du 1er décembre, tous les marchés (y compris les marchés non essentiels) peuvent être rouverts et tous les produits peuvent être à nouveau offerts. Il est obligatoire de porter un masque buccal à une distance de 1,5 m de distance et aucune nourriture ou boisson ne peut être consommée ;</li> <li>- Les magasins de nuit ferment à 22 heures ;</li> <li>- Une interdiction de la vente d'alcool entre 20h et 5h.</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>- Dans le commerce de détail, des accords sont conclus sur le strict respect des protocoles. S'il y a trop de monde ou si les règles de base ne sont pas respectées, un lieu (ou une partie d'un lieu) peut être fermé. L'application de la loi est renforcée.</p>		
<b>6. Professions dites de contacts</b>		
<p><b>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas</b> Les coiffeurs, esthéticiens et autres entreprises exerçant des professions dites de contact sont fermés du 15 décembre au 19 janvier 2021 au minimum. Les professions médicales telles que les dentistes, les logopédistes, les kinésithérapeutes et les vétérinaires sont exclues. À partir du 1<sup>er</sup> décembre il est obligatoire de porter un masque buccal, tant par le prestataire de services que par le client. Le masque buccal peut être retiré dès que le client dispose d'un siège fixe. Le travail doit être effectué dans la mesure du possible à une distance de 1,5 mètre et le travail doit être effectué sur rendez-vous.</p>	<p>Mesures pour <b>RNW</b> à partir du 16 décembre, prolongé à partir du 11 janvier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les spécialistes de la beauté, les salons de massage et les studios de tatouage ferment. Les salons de coiffure fermeront également le 16 décembre, maintenant que toutes les professions de contact non médicales doivent fermer ;</li> <li>- Les traitements médicalement nécessaires, tels que la kinésithérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie, se poursuivent. Cela s'applique également aux traitements de pédicure.</li> <li>- Depuis le 11 janvier, les auto-écoles sont uniquement autorisées à effectuer des formations liées au travail. Pour les cours de conduite pratique, un masque buccal FFP2 est obligatoire.</li> </ul>	<p>Mesures pour l'ensemble de la <b>Belgique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professions de contact non essentielles (non médicales) <b>resteront fermées, pour l'instant, jusqu'au 1er mars ;</b></li> <li>- Le service à domicile est également interdit ;</li> <li>- Les professions de contact médical restent ouvertes, dans des conditions de distanciation sociale maximale, à raison d'un client par 10m<sup>2</sup>, sur rendez-vous uniquement et avec port d'un masque buccal.</li> </ul>
<b>7. Secteur loisirs</b>		
<p><b>Pour l'ensemble des Pays-Bas</b>, du 15 décembre au 9 février 2021 au moins, tous les lieux ouverts au public sont fermés y compris les musées, théâtres, cinémas, piscines, zoos et bibliothèques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retrait des livres à la bibliothèque reste possible sur réservation ;</li> <li>- Les centres de quartier restent ouverts pour les services aux</li> </ul>	<p>En <b>Allemagne</b>, les dispositions suivantes s'appliquent depuis novembre 2020 jusqu'au janvier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les théâtres, les salles de concert, les foires, les cinémas, les parcs d'attractions, les salles de jeux et les bureaux de paris resteront fermés ;</li> </ul>	<p>Mesures pour l'ensemble de la <b>Belgique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les établissements du secteur culturel, festif, sportif, récréatif et événementiel sont fermés y compris les discothèques, les parcs d'attractions, les zoos et les cinémas ;</li> <li>- Les piscines, à l'exception des piscines subtropicales, et les</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>personnes vulnérables ; 4 Les lieux de services aux entreprises et les lieux d'administrations publiques restent également ouverts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les expériences locales et ciblées précédemment annoncées dans le secteur de la culture, des sports et des événements sont reportées et n'auront pas lieu à partir de la mi-janvier. L'OMT émettra son avis;</li> <li>- Visite à domicile de 2 personnes maximum, et de 1 groupe maximum, par jour, de ménages différents ;</li> <li>- A l'extérieur : groupe de 2 personnes maximum de ménages différents.</li> </ul> <p>À partir du 1er décembre, le port du masque buccal est obligatoire dans les espaces publics intérieurs, les gares et les aéroports, sauf si l'on dispose d'une place assise ou debout fixe. Pour les endroits qui sont en partie couverts et en partie à l'air libre, la recommandation de porter des masques de protection s'applique aux parties où il y a un auvent.</p> <p>En ce qui concerne les lieux qui ont des emplacements à la fois intérieurs et extérieurs (tels que les gares, mais aussi les zoos et les parcs d'attractions), il est conseillé de mettre et d'enlever le masque buccal le moins possible, même si les visiteurs sont à l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rencontres de divertissement sont également interdites ;</li> <li>- Dans tous les espaces publics accessibles au public, l'obligation de porter un masque buccal et nasal s'applique. Cela s'applique également à certains endroits en plein air où la distance ne peut être garantie pendant une période plus longue. Ceci est déterminé au niveau local.</li> </ul>	<p>musées peuvent rouvrir le 1er décembre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parcs de vacances et les campings ferment le 3 novembre ;</li> <li>- Les répétitions sont également interdites, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans inclus ;</li> <li>- Les terrains de jeux de plein air et les espaces extérieurs des parcs naturels et des musées en plein air sont ouverts ;</li> <li>- Les bibliothèques, les ludothèques et les médiathèques restent ouvertes, masque buccal obligatoire ;</li> <li>- Les institutions culturelles ne peuvent être ouvertes qu'aux enfants âgés de 12 ans au plus pour l'école ou l'apprentissage. 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de rassemblement (max. 4 personnes ensemble à l'extérieur) et forte recommandation pour le masque buccal.</li> </ul>
<b>8. Centres sportifs, saunas, clubs de sexe</b>		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, du 15 décembre au 9 février 2021 au minimum, toutes les infrastructures sportives couvertes, saunas, piscines, sex-clubs, etc. seront fermées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sports individuels avec 1 personne maximum, à 1,5 mètres. Les leçons</li> </ul>	<p>En <b>Allemagne</b>, les dispositions suivantes s'appliquent à partir du 2 novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les piscines, les saunas, les centres de fitness et les bordels sont fermés ;</li> <li>- Les sports individuels ne peuvent être pratiqués que</li> </ul>	<p>Mesures pour l'ensemble de la <b>Belgique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture de toutes les facilités dans le secteur des sports et des loisirs ;</li> <li>- Les espaces sportifs ne peuvent être ouverts qu'aux enfants jusqu'à 12 ans inclus pour l'école ou le</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>de groupe se poursuivent à nouveau ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants jusqu'à 17 ans sont exclus mais ils ne sont autorisés à faire du sport qu'en plein air. On étudie actuellement la question de savoir si une bulle sociale doit être mandatée ;</li> <li>- Pas de cours en groupe ;</li> <li>- Pas de concours ;</li> <li>- Les sportifs de haut niveau et les footballeurs de la division d'honneur et de la première division sont exclus ;</li> <li>- Pas de public dans les sports. À partir de la mi-janvier, des expérimentations contrôlées se tiendront avec public ;</li> <li>- Fermeture des cantines sportives, des douches et des vestiaires ;</li> <li>- Les professions de contact doivent être fermées, sauf les professions médicales.</li> </ul>	<p>seuls, en couple ou avec des personnes du même ménage. Cela s'applique aux centres sportifs privés et publics ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sport amateur est supprimé ;</li> <li>- Les associations ne sont pas autorisées à exercer/donner des trainings ;</li> <li>- Les compétitions sportives professionnelles ne peuvent avoir lieu que sans spectateurs.</li> </ul>	<p>gouvernement, aux athlètes professionnels pour l'entraînement ou les compétitions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parties extérieures des infrastructures sportives restent ouvertes ;</li> <li>- L'ouverture des pistes de ski, des pistes de ski de fond et des centres de ski est interdite ;</li> <li>- 1,5 mètre de distance obligatoire, interdiction de montage et forte recommandation de porter un masque buccal.</li> </ul>
<b>9. Églises et communautés religieuses</b>		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ministre a passé des accords avec les communautés religieuses sur la base desquels il est conseillé d'admettre un maximum de 30 personnes par service et de s'abstenir de chanter ;</li> <li>- Il n'y a pas d'obligation juridique de porter un masque buccal ;</li> <li>- À partir du 19 novembre, un maximum de 100 personnes seront admises aux funérailles ;</li> <li>- Pour les mariages, il y a un maximum de 30 personnes.</li> </ul>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les messes et les rencontres religieuses seront à nouveau autorisées à partir du 1er mai 2020.</p> <p>Toutefois, les services ne sont autorisés que si les conditions sont remplies : 1,5 mètre de distance, port obligatoire d'un masque buccal, interdiction de chanter (également sur les places) et enregistrement obligatoire lorsque le nombre de visiteurs sont nombreuses.</p> <p>Un dialogue aura lieu sur les réductions de contacts. Les grandes rencontres doivent être évitées.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les maisons de prière sont ouvertes y compris pour les services religieux ;</li> <li>- Les mariages, les funérailles et les crémations, ainsi que la pratique collective du culte ou des services religieux non confessionnels peuvent se poursuivre ;</li> <li>- Un maximum de 15 personnes, à l'exclusion des enfants jusqu'à 12 ans inclus, ainsi que le fonctionnaire et la personne responsable ne sont pas comptés ;</li> <li>- Uniquement dans les bâtiments désignés, à 1,5 m et 1 personne par 10 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Le port obligatoire d'un masque buccal et d'autres équipements de protection est recommandé ;</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
		- Le contact physique entre personnes ou avec les mêmes objets par des personnes différentes est interdit.
<b>10. Transports publics</b>		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les transports publics et les taxis, il est obligatoire de porter un masque buccal également dans les bâtiments de la gare ;</li> <li>- En raison du taux d'occupation plus faible, l'horaire des transports publics a été légèrement réduit ;</li> <li>- Voyager le moins possible uniquement en cas de nécessité ;</li> <li>- Restez autant que possible à votre adresse de vacances, lorsque vous êtes en vacances ;</li> <li>- Limiter le nombre de voyages et éviter les foules ;</li> <li>- Suivez les conseils du gouvernement en matière de voyages à l'étranger ;</li> <li>- Conseil urgent : ne faites pas et ne réservez pas de voyages à l'étranger avant la mi-mars, sauf en cas de stricte nécessité. La partie caribéenne du Royaume est ainsi considérée comme étant à l'intérieur des terres.</li> </ul>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>À partir du 27.04.2020, le port d'un masque bucal dans le transport public sera obligatoire dans tous les Länder allemands. Un embout buccal en tissu suffit. Les instructions existantes concernant le respect d'une distance de 1,5 mètre, le lavage fréquent des mains, etc. restent nécessaires. Dans le train, les places disponibles sont limitées en raison de la distance suffisante. Toutefois, la capacité sera augmentée.</p> <p>Pour l'ensemble de l'Allemagne, il est recommandé de limiter au maximum les déplacements. Tous les voyages professionnels et privés qui ne sont absolument pas nécessaires ne sont pas recommandés. Il est expressément recommandé de ne pas partir en vacances au ski avant le 31 janvier 2021 au moins.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les transports publics fonctionnent comme d'habitude, aux heures de pointe, les transports publics seront élargis cependant, la distanciation sociale doit être garantie avec 1,5 mètres de distance) ;</li> <li>- Conseil : se limiter aux déplacements nécessaires ;</li> <li>- Pour les personnes de 12 ans et plus, il est obligatoire de porter un masque buccal dans les transports publics ;</li> <li>- Il est possible de voyager en Europe, mais des conseils aux voyageurs s'appliquent : vert, orange (clair) et rouge. Au retour d'une zone orange, une recommandation de quarantaine de 10 jours s'applique, au retour d'une zone rouge, une obligation de quarantaine s'applique.</li> </ul> <p>À partir du 23 octobre, chaque autorité veillera, dans le cadre de ses responsabilités, à ce que la capacité des transports publics aux heures de pointe soit optimale afin d'éviter les encombrements.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<b>11. Entreprises</b>		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas, les conseils urgentes suivantes s'appliquent :</p> <p>Travaillez à la maison, à moins qu'il n'y ait vraiment pas d'autre moyen. Seules les personnes qui sont essentielles au fonctionnement d'une entreprise et qui ne peuvent pas effectuer leur travail à domicile sont autorisées à venir travailler. Cet appel est également adressé aux employeurs, afin de permettre le travail à domicile.</p>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les employeurs sont priés de voir si les bâtiments de l'entreprise peuvent être fermés du 16 décembre au 31 janvier 2021 par le biais de vacances d'entreprise ou de solutions de travail à domicile.</p> <p>Les entreprises doivent fermer les cantines d'entreprise sauf si cela est nécessaire pour les processus de travail et l'éducation encore autorisés. Des mesures d'hygiène pour protéger les employés sont obligatoire et, si possible, faire travailler les employés à domicile. Un masque buccal et nasal doit être porté sur le lieu de travail, sauf sur le lieu de travail lui-même où une distance de 1,5 mètre peut être maintenue.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>A partir du 2 novembre 2020 : le télétravail est obligatoire, sauf si la nature du travail ne le permet pas. Si cela n'est pas possible, des mesures de distance sociale et d'hygiène ainsi qu'une obligation de port d'un masque buccal doivent être respectées. Pour ce groupe, l'employeur doit également fournir un document ou une preuve de la nécessité de sa présence. Le contrôle de l'application sera plus strict à partir du 21 décembre, annoncé à nouveau le 8 janvier 2021.</p>
<b>12. Groupes vulnérable</b>		
<p>Pour l'ensemble des Pays-Bas les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes de plus de 70 ans ou les personnes souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales ;</li> <li>- diabétiques ;</li> <li>- avec système immunitaire affaibli ;</li> <li>- l'infection HIV.</li> </ul> <p><u>Conseil à partir du 29 avril</u> : les personnes âgées indépendantes de plus de 70 ans peuvent recevoir régulièrement la visite d'une ou deux personnes à condition que ce sont toujours les mêmes personnes. En cas de détection d'une infection dans une maison de soins, les résidents et le personnel sont testés</p>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <p>Personnes âgées de 50 à 60 ans ou plus souffrant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maladies cardiaques, hépatiques, pulmonaires ou rénaux ;</li> <li>- Les diabétiques ;</li> <li>- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ;</li> <li>- Les patients atteints de cancer.</li> </ul> <p><u>Conseil</u> : Il n'est généralement pas recommandé de rendre visite aux groupes vulnérables. Le 16 novembre, il a été souligné que les groupes vulnérables ne peuvent être visités que s'ils ne</p>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique les groupes suivants sont considérés comme vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes de plus de 65 ans ;</li> <li>- Les diabétiques ;</li> <li>- Les personnes ayant un cœur, un poumon ou les maladies rénales ;</li> <li>- Enfants de moins de 6 mois ;</li> <li>- Les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.</li> </ul> <p><u>Conseil</u> : Les résidents des maisons de repos et de soins, les personnes handicapées et les célibataires isolés ou incapables de se déplacer peuvent recevoir des visites dans des conditions strictes (toujours la même personne qui ne doit présenter</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
chaque semaine. Le personnel reçoit plus d'équipements de protection.	<p>présentent aucun symptôme et si, ces derniers jours, ils n'ont pas été exposés</p> <p>À partir de décembre, un maximum de 15 masques buccaux médicaux FFP2 par personne seront délivrés par la Bundesregierung à un prix modique pour les groupes particulièrement vulnérables. Il existe également 30 tests rapides par mois par personne nécessitant des soins de longue durée.</p> <p>Le personnel soignant doit être testé tous les trois jours et porter des masques FFP2. Les visiteurs doivent toujours porter un masque FFP2. à un risque particulier.</p>	aucun symptôme deux semaines auparavant).
<b>13. Hôpitaux, instituts de soins et professions paramédicales</b>		
<p>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</p> <p>À partir du 15 juin, 1 visiteur régulier est autorisé dans les maisons de repos qui doivent garder une distance de 1,5 mètre. Les institutions qui sont libres de corona peuvent autoriser un plus grand nombre de visiteurs.</p> <p><b>Zuid-Limburg :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hôpitaux de Zuyderland : deux visiteur, pas au même moment, par jour, pendant les heures de visite, et par patient ;</li> <li>- MUMC+ (Maastricht) : deux visiteur, pas au même moment, par jour, pendant les heures de visite, et par patient ;</li> <li>- Les visites sont autorisées dans les maisons de repos, sauf si une ou plusieurs infections COVID-19 ont été diagnostiquées.</li> </ul>	<p>En Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</p> <p>Les visites dans les hôpitaux et les maisons de retraite sont à nouveau autorisées. Le port d'un protège-bouche/nez est obligatoire.</p> <p>Les professions paramédicales (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités. Les soins considérés par eux comme non urgents sont reportés.</p> <p>Dans toute l'Allemagne, une plus grande capacité hospitalière est mise à disposition pour les opérations prévues.</p>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>À partir du 2 juin 2020, les hôpitaux disposeront de leur propre système de visites.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professionnels paramédicaux (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.) peuvent continuer à exercer leurs activités - Les soins non urgents sont reportés ;</li> <li>- Les centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse restent ouverts.</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<b>14. Recherche de contact, isolement et quarantaine</b>		
<p>Mesures pour les Pays-Bas : L'inspection de la santé (GGD) informe les contacts des patients confirmés. La recherche de contacts est assistée par les rapports du CoronaMelder.</p> <p>Quarantaine à domicile (10 jours) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vous avez des symptômes qui correspondent à la corona ;</li> <li>- vous avez corona ;</li> <li>- votre colocataire présente de légers symptômes coronariens ainsi que de la fièvre ou un essoufflement ;</li> <li>- votre colocataire a la corona ;</li> <li>- vous avez été proche d'une personne ayant une corona (au moins 15 minutes dans un rayon de 1,5 mètre) ;</li> <li>- vous revenez d'un pays où les conseils aux voyageurs indiquent que vous serez mis en quarantaine chez vous, à l'exception des travailleurs et des étudiants frontaliers.</li> </ul> <p>Le ministère de la santé, du bien-être et des sports a commencé un essai pratique du Reischeck de quarantaine le 7 janvier. Cet outil en ligne devrait permettre de réduire les déplacements et de passer en quarantaine à l'arrivée.</p> <p>À partir du 1er décembre, une personne sans symptômes mais qui a subi un risque (rapport CoronaMelder ou recherche de sources et de contacts) peut également être testée. Le test peut être effectué 5 jours après le compte rendu. En cas de test négatif, la quarantaine à domicile peut être levée. Cela s'applique également aux voyageurs en provenance des zones</p>	<p>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie : Le Gesundheitsamt informe les contacts des patients confirmés. La recherche de contacts est soutenue par les rapports de l'application Corona-Warn.</p> <p>La quarantaine à domicile est automatiquement obligatoire via l'ordonnance sur la quarantaine, dès que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une personne présente des symptômes et attend le résultat d'un test (PCR ou test rapide) ;</li> <li>- Une personne a obtenu un résultat positif à un test rapide et attend toujours la confirmation par un test PCR ;</li> <li>- On a un résultat positif à un test PCR (patient confirmé) ;</li> <li>- On vit avec une personne qui a été testée positive ;</li> <li>- On est voyageur en provenance du Royaume-Uni ou d'Afrique du Sud qui y a résidé au cours des dix derniers jours (via Einreiseverordnung).</li> </ul> <p>Tous les autres contacts seront approchés individuellement avec une obligation de quarantaine. Les personnes infectées doivent également informer activement leurs contacts.</p> <p><b>La période de quarantaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une personne infectée dure au moins 10 jours, jusqu'à ce qu'il y ait une nette amélioration ou qu'il n'y ait plus de symptômes pendant 48 heures ;</li> <li>- Les contacts restent en quarantaine pendant 14 jours et peuvent être testés après 10</li> </ul>	<p>Mesures pour l'ensemble de la Belgique : L'inspection de la santé informe les contacts des patients confirmés, de plus, assisté par les notifications de l'application Coronalert.</p> <p>La quarantaine à domicile est obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de symptômes : isolez-vous immédiatement pendant 7 jours, consultez un médecin et faites-vous tester le plus rapidement possible ;</li> <li>- Si le test PCR est positif, il faut alors procéder à un isolement ;</li> <li>- L'isolement peut être levé au plus tôt 7 jours après l'apparition des symptômes et au moins 3 jours sans fièvre et sans amélioration des symptômes ;</li> <li>- En cas de test PCR positif, sans symptômes, isolement de 7 jours à compter de la date de retrait du test ;</li> <li>- En cas de contact à haut risque ou de retour d'une zone rouge : minimum 7 jours de quarantaine, à partir du dernier jour de contact à haut risque ou de séjour dans une zone à haut risque. Le test PCR doit être effectué le 7e jour suivant le début de la quarantaine.</li> </ul> <p><b>Politique de test, via la médecine générale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes symptomatiques ;</li> <li>- Les soignants asymptomatiques ayant des contacts à haut risque (dans un rayon de 1,5 m de contact avec la personne infectée sans équipement de protection individuelle adéquat) ;</li> <li>- Personnes admises à l'hôpital, nouveaux résidents d'une entité résidentielle ;</li> </ul>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>orange ou rouges à partir du 20 janvier 2021.</p> <p><b>Politique de test</b>, via GGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes symptomatiques ;</li> <li>- Les personnes sans symptômes, mais qui ont été exposées à un risque, après le cinquième jour de quarantaine (à partir du 1er décembre) ;</li> <li>- Voyageurs en provenance de zones à haut risque, après le cinquième jour de quarantaine (à partir du 20 janvier 2021) ;</li> <li>- Tests de priorité pour une sélection de personnel de santé et d'enseignants ;</li> <li>- Des rues test (X)L seront mises en place dans l'ensemble des Pays-Bas, dans le sud du Limbourg il y aura une rue test XL, à Maastricht (MECC), ouverture prévue le 15 décembre. Tout Néerlandais doit pouvoir se rendre sur un lieu de test dans un rayon maximum de 45 minutes ;</li> <li>- En plus des tests PCR, des tests rapides sont également effectués.</li> </ul> <p>Les pilotes envisagent de procéder à des tests à grande échelle axés sur les risques dans certaines zones, éventuellement sur la base de la surveillance des eaux usées. Des projets pilotes sont également menés avec des tests dans les écoles primaires et secondaires en cas d'infection.</p>	<p>jours. En cas de résultat négatif, la quarantaine prend fin ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque vous êtes en quarantaine, vous n'êtes pas autorisé à quitter votre domicile et aucun visiteur n'est autorisé. Toute personne qui ne respecte pas les règles de quarantaine commet une infraction une amende peut être imposée.</li> </ul> <p><b>Politique de tests</b>, par l'intermédiaire d'un médecin généraliste (test rapide) ou d'un service de santé (PCR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes symptomatiques ;</li> <li>- Personnes asymptomatiques ;</li> <li>- Contacts (min. 15 minutes de contact étroit avec l'infection) ;</li> <li>- Infection confirmée dans un espace commun ;</li> <li>- Infection confirmée dans un établissement (hôpital, cabinets) ;</li> <li>- Personnel des centres de soins sans infection confirmée (si l'incidence est élevée dans la région) ;</li> <li>- Patients ou résidents des centres de soins (si l'incidence régionale est élevée) ;</li> <li>- Visiteurs des centres de soins sans infection confirmée (uniquement en cas d'augmentation de l'incidence régionale) ;</li> <li>- Personnel des centres médicaux sans infection confirmée (en cas d'incidence régionale élevée) ;</li> <li>- Le personnel des écoles ou des crèches ;</li> <li>- Entrée en Allemagne en provenance de l'étranger : les voyageurs qui ont séjourné dans une zone à risque pendant 10 jours doivent passer un test. Ils doivent faire effectuer un test</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La possibilité de tester les contacts à haut risque (qui ne sont pas des personnes soignantes) des personnes infectées au début de la quarantaine sera étudiée à partir du 15 janvier 2021 ;</li> <li>- Pour les résidents de Belgique qui ont séjourné plus de 48 heures à l'étranger, la possibilité de faire passer un test à leur arrivée en Belgique sera également examinée.</li> </ul> <p>Le 8 janvier 2021, il a été décidé d'augmenter le nombre de tests PCR et d'antigènes dans le cadre des numéros de tests actuels.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>24 heures avant leur arrivée ou immédiatement après leur arrivée en NRW. Il existe des exceptions, qui se trouvent à la rubrique 17 "Frontières" ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyages intérieurs allemands : test effectué lors de voyages à l'intérieur de l'Allemagne, provenant d'une incidence régionale accrue ;</li> <li>- Depuis le début du mois de novembre, un <a href="#">centre de test</a> commun à Tivoli, Aix-la-Chapelle, a été ouvert par la ville et la StädteRegion d'Aix-la-Chapelle. Les personnes présentant des symptômes pendant au moins deux jours consécutifs, les personnes ayant obtenu un résultat positif à un test rapide ou qui doivent être admises dans une maison de retraite, les personnes qui ont reçu une notification de l'application CoronaWarn ou le personnel des écoles et des crèches peuvent être testées ici.</li> </ul>	
<b>15. Stratégie de Vaccination</b>		
<p>Pour l'ensemble de Pays-Bas :</p> <p>La couverture télévisée des premières vaccinations a lieu le <b>6 janvier</b> 2021 sur le site de ponction du GGD à Veghel. Ensuite, la vaccination des premiers groupes commencera sur le site de Veghel et dans les hôpitaux.</p> <p>À partir du <b>8 janvier</b>, les trois régions pilotes Hart voor Brabant, Utrecht et Rotterdam (Veghel, Rotterdam et Houten) seront ouvertes.</p> <p>Le <b>11 janvier</b>, les régions de Drenthe, d'Amsterdam et de Haaglanden commenceront. Il y aura deux</p>	<p>Pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie : La vaccination commencera le 27 décembre 2020. Le groupe cible de la vaccination ainsi que l'ordre de vaccination ont été décidés par le CoronalmfV du 15 décembre. La vaccination se fait par l'intermédiaire de sites centraux, de médecins (de famille) et de structures propres dans les hôpitaux.</p> <p><b>Priorité absolue:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Personnes âgées de plus de 80 ans</li> <li>2. Résidents et personnel des maisons de repos</li> </ol>	<p>Pour l'ensemble de la Belgique :</p> <p>Les premiers "vaccins TV" ont été administrés le 28 décembre. La vaccination commence le 5 janvier 2021. Le 8 janvier 2021, il a été décidé que la vaccination devait être plus rapide et plus efficace, ce qui a été demandé à la Taskforce Vaccination.</p> <p><b>Première phase</b> (inoculation sur place) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Résidents et personnel des centres de soins résidentiels (y compris les personnes bénévoles)</li> </ol>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>groupes pilotes, chacun d'entre eux s'occupant de 250 à 300 rendez-vous par jour.</p> <p>Sur la base de ces expériences, le reste du pays (25 sites centraux de tests GGD au total) avec une capacité plus limitée, y compris le site de tests GGD de Zuid-Limburg (Maastricht), débutera le <b>15 janvier</b>.</p> <p>À partir du <b>18 janvier</b>, toutes les régions ouvriront le maximum de rendez-vous par jour.</p> <p><b>Première phase</b> (commence le 8 janvier):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Personnel soignant des hôpitaux de soins intensifs (personnel ambulancier, infirmières et médecins des services IC, SEH et COVID) (<i>vaccination via l'hôpital</i>)</li> <li>2. Personnel des maisons de soins, des centres de soins pour handicapés et des soins à domicile (<i>vaccination via les sites de GGD</i>)</li> <li>3. Médecins généralistes et personnes chargées des vaccinations (<i>via le médecin généraliste/GGD</i>)</li> <li>4. Résidents des maisons de repos et personnes handicapées mentales vivant en institution (<i>vaccination via un médecin de l'institution, commence le 18 janvier</i>)</li> <li>5. Résidents de petites maisons de soins et d'institutions pour personnes handicapées (<i>vaccination par le médecin généraliste, à partir du 25 janvier</i>)</li> </ol> <p><b>Deuxième phase</b> (à partir de février/mars):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Résidents de plus de 75 ans vivant à domicile et non mobiles</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Personnel de soins à domicile</li> <li>4. Les soignants travaillant avec une forte exposition à COVID-19, par exemple IC</li> <li>5. Le personnel soignant qui s'occupe des personnes très vulnérables, comme l'oncologie ou la transplantation</li> </ol> <p><b>Priorité élevée :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Personnes âgées de plus de 70 ans</li> <li>7. Personnes très vulnérables (démence/invalidité compréhensible, trisomie 21, transplantation d'organe)</li> <li>8. Des contacts étroits entre les deux parties ci-dessus</li> <li>9. Personnel soignant des personnes vulnérables en institution</li> <li>10. Personnel à haut risque d'exposition COVID-19, tel que les banques de sang et les centres de test</li> <li>11. Les policiers et les agents de la force publique courent un risque élevé d'exposition au COVID-19, notamment lors de manifestations</li> <li>12. Personnel soignant dans le secteur des soins de santé publics ou revêtant une importance particulière dans les infrastructures hospitalières</li> </ol> <p><b>Priorité accrue :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>13. Personnes âgées de 60 ans ou plus</li> <li>14. Personnes à risque accru : obésité, maladie chronique des reins ou du foie, cancer, BPCO, etc.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Professionnels des soins dans les hôpitaux (à partir de fin janvier via les hôpitaux)</li> <li>3. Les professionnels des soins primaires, tels que les médecins généralistes (à partir de février via les hôpitaux et les centres de vaccination)</li> <li>4. Institutions de soins collectifs et autres personnels hospitaliers (à partir de février via les hôpitaux et autres institutions)</li> </ol> <p><b>Deuxième phase</b> (vaccination dans quelque 200 centres de vaccination dans le pays) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Pour les plus de 65 ans (à partir de mars, priorité des personnes âgées aux jeunes)</li> <li>6. Les patients à risque ayant des problèmes de santé, tels que le diabète, l'obésité, le cancer, les problèmes pulmonaires (à partir de mars, priorité des personnes âgées aux jeunes)</li> <li>7. Les personnes travaillant dans des secteurs vitaux (à partir d'avril, également via le médecin d'entreprise)</li> </ol> <p><b>Troisième phase</b> (vaccination dans quelque 200 centres de vaccination dans le pays):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Le reste de la population adulte (18 ans et plus, à partir de juin)</li> </ol> <p>La vaccination est volontaire et gratuite pour chaque citoyen.</p> <p>Cette stratégie est toujours en cours d'élaboration.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>âgés de 60 à 75 ans (<i>le plus âgé en premier, vaccination via médecin d'institution/médecin généraliste</i>)</p> <p>7. Personnes de moins de 60 ans avec une indication médicale (<i>vaccination par le médecin généraliste</i>)</p> <p>8. Les personnes de plus de 60 ans vivant à domicile avec ou sans indication médicale (<i>les anciens d'abord, vaccination par un médecin GGD/médecin généraliste</i>)</p> <p><b>Troisième phase (à partir de mars/avril):</b></p> <p>9. Autres professionnels de la santé (<i>vaccination via l'hôpital/le médecin d'entreprise</i>)</p> <p>10. Les personnes entre 18 et 60 ans sans indication médicale (<i>les personnes âgées d'abord, la vaccination via GGD/médecin</i>)</p> <p>La stratégie de vaccination dépend de la disponibilité des vaccins. Le vaccin BioNTech/Pfizer et Moderna est réservé autant que possible aux personnes âgées et Moderna à un niveau décentralisé via les médecins généralistes et institutionnels.</p> <p>La vaccination est volontaire, gratuite et en principe accessible à tous les résidents des Pays-Bas. Néanmoins, le ministre De Jonge note que les professionnels de la santé qui travaillent aux Pays-Bas mais vivent à l'étranger peuvent également prendre rendez-vous pour une vaccination dans un lieu de GGD de leur choix.</p> <p>À partir de février, le Dashboard corona sera complété par des</p>	<p>15. Personnes ayant des fonctions essentielles : gouvernements, forces armées, police, pompiers, etc.</p> <p>16. Les personnes travaillant dans des installations et des entreprises d'infrastructures critiques, telles que les pharmacies, la gestion des déchets, les transports, etc.</p> <p>17. Personnel soignant présentant un faible risque d'exposition COVID-19</p> <p>18. Les travailleurs de la distribution alimentaire</p> <p>19. Employés des services de garde d'enfants ou des écoles</p> <p>20. Employés en situation de vulnérabilité</p> <p>La vaccination est volontaire, gratuite et en principe accessible à tous les résidents de l'Allemagne. L'ordonnance fédérale sur les vaccinations concerne également les travailleurs qui vivent à l'étranger et travaillent en Allemagne et qui sont assurés.</p>	

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
données sur le déroulement du programme de vaccination.		
<b>16. Citoyens</b>		
<p>Mesures pour <b>l'ensemble des Pays-Bas</b></p> <p>La perspective générale d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laver vos mains régulièrement ;</li> <li>- Tousser et éternuer à l'intérieur du coude ;</li> <li>- Utiliser des mouchoirs en papier ;</li> <li>- Ne pas serrer la main ;</li> <li>- social distancing ;</li> <li>- En cas de fièvre, tout le ménage doit rester à la maison (les personnes exerçant des professions cruciales sont exclues).</li> </ul> <p>Les maires peuvent désigner des zones (par exemple un parc, une plage ou des quartiers spécifiques) où sera contrôlé ou qui seront fermées en cas de rassemblements en cas de la violation de la règle de distance (1,5 mètre).</p> <p><b>Pour l'ensemble des Pays-Bas est en vigueur à partir du 15 décembre partiel le confinement complet ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester à la maison autant que possible. Demande urgente de sortir uniquement pour faire des courses ou prendre l'air. N'allez à l'extérieur pour des soins informels essentiels ou pour travailler que si vous ne pouvez pas le faire à la maison ;</li> <li>- A domicile, on reçoit au maximum 2 personnes par jour, à l'exception des enfants jusqu'à 12 ans ;</li> <li>- À l'intérieur (pas à la maison) et à l'extérieur, un groupe est composé d'un maximum de 30 et 4 personnes respectivement, provenant de ménages différents ;</li> <li>- Un ménage n'a pas un nombre maximum de personnes ;</li> </ul>	<p>Mesures pour <b>Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</b></p> <p>Les groupes à risque sont conseillés de rester chez eux autant que possible, les autres citoyens sont autorisés à aller travailler et faire leurs courses, mais il leur est également conseillé de rester chez eux autant que possible.</p> <p>À partir du <b>2 novembre</b>, avec une aggravation à partir du 11 janvier 2021, les dispositions suivantes s'appliquent à toute l'Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les membres de deux ménages peuvent se réunir en public - maximum 5 personnes ;</li> <li>- À partir du 11 janvier 2021, la liberté de circulation sera limitée dans les régions particulièrement infectées (plus de 200/100 000 habitants au cours des 7 derniers jours). Les résidents seront autorisés à se déplacer dans un rayon de 15 kilomètres autour de leur ville domicile. Il existe des exceptions pour des raisons essentielles, comme le travail ;</li> <li>- NRW n'a pas appliqué la règle ci-dessus, mais a décidé, dans le cadre de la stratégie existante en matière de hotspots, que les districts et les zones présentant un degré extrême de contamination devraient prendre des mesures supplémentaires adaptées, comme éventuellement la limite des 15 km ;</li> </ul>	<p>Mesures pour <b>l'ensemble de la Belgique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquez les mesures d'hygiène ;</li> <li>- Soyez vigilants à l'égard des personnes vulnérables ;</li> <li>- A l'extérieur : les masques buccaux ne sont plus obligatoires, sauf dans les endroits très fréquentés déterminés par les autorités locales et dans les rues commerçantes et les marchés.</li> <li>- A l'intérieur : les masques buccaux restent obligatoires (magasins, cinémas, transports publics...) ;</li> <li>- Dans la région de Bruxelles-Capitale : obligatoire sur l'ensemble du territoire.</li> </ul> <p>A partir du 2 novembre 2020 au moins jusqu'au <b>1<sup>er</sup> mars 2021</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contacts étroits sont limités à 1 personne (par individu) extérieure au foyer ;</li> <li>- Vous pouvez inviter un total de 4 personnes par ménage, à une distance suffisante. Il doit s'agir des mêmes 4 personnes pendant deux semaines ;</li> <li>- Il y aura une horloge nocturne de 24h à 5h pour décourager les fêtes à domicile. Les déplacements urgents sont bien sûr toujours possibles (travail, médical,...).</li> </ul> <p>En Wallonie et dans la Communauté allemande, les déplacements non essentiels sont interdits de 22 heures à 6 heures.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>- Il est interdit de transporter de l'alcool ou des drogues douces entre 20 heures et 7 heures ou de les consommer dans les lieux publics.</p> <p>Le Cabinet envisage un couvre-feu, cette considération sera faite dans la semaine du 18 janvier sur la base des conseils de l'OMT.</p>	<p>- Les fêtes privées sont considérées en général comme inacceptables et sont en principe interdites ;</p> <p>- Tout le monde est prié de ne pas voyager, même pas pour une journée ou une visite familiale ;</p> <p>- À partir du 11 janvier 2021, une restriction supplémentaire des contacts s'appliquera aux rencontres privées : un ménage peut recevoir au maximum 1 autre personne en dehors du ménage. À l'exclusion des enfants jusqu'à 14 ans ;</p> <p>- Entre le 16 décembre et le 31 janvier 2021, il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans les lieux publics.</p>	
<p><b>17. Frontières</b></p>		
<p>L'interdiction d'entrée proposée par la Commission européenne s'applique à toutes les personnes provenant de pays qui ne sont pas membres de l'UE, de EFTA ou de la Grande-Bretagne.</p>		
<p>Il est fortement recommandé aux voyageurs en provenance de zones à risque de s'isoler chez eux pendant 10 jours, sauf en cas de travail ou d'études à la frontière.</p> <p>Au retour, l'avis s'applique jusqu'à 10 jours de quarantaine ; cette quarantaine peut être interrompue pour des déplacements nécessaires (travail frontalier, soins, etc.). Le 11 novembre, il a été décidé que les travailleurs frontaliers et les étudiants frontaliers sont exemptés de la quarantaine à domicile pour ces raisons.</p> <p>À partir du 20 janvier 2021, les voyageurs en provenance de zones à risque peuvent être testés après 5 jours de quarantaine, après quoi, en cas de résultat négatif, la quarantaine sera levée.</p>	<p>En principe s'applique en Allemagne fédérale (convenu au niveau fédéral entre tous les pays) : Les personnes en provenance d'une zone à haut risque de NRW doivent se faire enregistrer à Einreise-anmeldung (<a href="http://www.einreiseanmeldung.de">www.einreiseanmeldung.de</a>). À partir du 11 janvier 2021, les Länder devront mettre en œuvre les nouvelles règles d'entrée : les voyageurs en provenance de zones à haut risque devront, en principe, être immédiatement mis en quarantaine pendant 10 jours, qui peuvent être raccourcis dès qu'un test est négatif le cinquième jour. En outre, les voyageurs doivent se présenter à un test dans les 48 heures précédant leur arrivée en Allemagne ou immédiatement</p>	<p>À partir du 1er août 2020, toute personne venant en Belgique par avion ou par bateau doit remplir le formulaire <b>Public Health Passenger Locator Form</b> (<a href="https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form">https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form</a>) en ligne. Le code QR reçu doit être indiqué lors de l'enregistrement.</p> <p>Les personnes qui viennent en Belgique par un autre moyen de transport (bus, voiture, train, etc.) doivent remplir le formulaire si elles ont passé plus de 48 heures à l'étranger et souhaitent rester en Belgique plus de 48 heures. Les passagers âgés de moins de 16 ans peuvent voyager sur le formulaire de l'adulte accompagnateur, à condition qu'ils voyagent ensemble.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p>À partir du 29 décembre, pour tous les vols et transports publics internationaux en provenance d'une zone à risque (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE) à destination des Pays-Bas, les passagers doivent présenter un résultat négatif au test PCR au plus tard 72 heures avant l'embarquement. Sur insistance de la Chambre des représentants, on étudie la possibilité et la nécessité de raccourcir ce délai. A l'arrivée, des contrôles aléatoires sont effectués, le transporteur est responsable. Des exceptions s'appliquent aux travailleurs et étudiants transfrontaliers et aux transports régionaux dans un rayon de 30 kilomètres de la frontière nationale. Cette obligation a fait l'objet d'une procédure en référé, au cours de laquelle le tribunal a déclaré la mesure non fondée. Le gouvernement néerlandais a cependant fait appel et a maintenu la mesure avec une base juridique différente dans le TWM. Depuis le 9 janvier, cette obligation s'applique par le biais de la loi sur la santé publique, dont le Sénat et la Chambre des représentants ont convenu le 8 janvier.</p> <p>Cette obligation s'applique déjà aux passagers voyageant par avion ou par bateau en provenance du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud à partir du 22 décembre. Le résultat négatif du test n'affecte pas les 10 jours de quarantaine.</p> <p>De plus, il a été annoncé le 14 décembre que tout voyage qui n'est pas nécessaire jusqu'à fin mars 2021 est déconseillé d'urgence. Les résidents des pays voisins sont priés de ne pas venir aux Pays-Bas.</p>	<p>après celle-ci (stratégie des deux tests).</p> <p>Cela ne s'applique pas aux personnes en transit par l'Allemagne sans nuitée, aux visites de moins de 24 heures en provenance des Pays-Bas, de la Belgique ou du Luxembourg, aux travailleurs transfrontaliers ou aux étudiants, ni aux visites urgentes de moins de 72 heures en Allemagne telles que les soins informels et les visites familiales et le transport transfrontalier de personnes et de marchandises. Le respect des règles d'entrée est contrôlé plus strictement par la police fédérale.</p> <p><b>Pour la Rhénanie du Nord-Westphalie s'applique :</b> Suite à une décision de la Cour suprême du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie en date du 20 novembre, il a été décidé de suspendre pour le moment les règles susmentionnées. L'enregistrement via Einreiseanmeldung est applicable. Tous les voyages à destination et en provenance de l'Allemagne qui ne sont pas absolument nécessaires sont strictement déconseillés.</p> <p>Un nouveau règlement d'entrée a été introduit le 21 décembre et modifié le 5 janvier.</p> <p>Tous les voyageurs en provenance du Royaume-Uni et d'Afrique du Sud sont tenus de se mettre immédiatement en quarantaine pendant 10 jours et de communiquer les résultats négatifs des tests au service de santé dans les 48 heures suivant</p>	<p>À partir du 31 décembre 2020 et jusqu'au <b>1<sup>er</sup> mars 2021</b> au moins, <b>une quarantaine obligatoire</b> est imposée <b>aux voyageurs entrants</b> (résidents belges et non résidents belges) qui ont séjourné plus de 48 heures dans une zone rouge. Pour <b>les résidents de Belgique</b>, un test PCR aura lieu le premier et le septième jour ; en cas de résultat négatif, la quarantaine peut être levée après le septième jour. Les non-résidents ne sont pas soumis à ces tests obligatoires, mais ils peuvent également être testés le septième jour afin de mettre fin à leur quarantaine si nécessaire. Les enfants de moins de 6 ans ne doivent pas être testés mais doivent respecter la quarantaine.</p> <p>Il existe une exception à cette obligation de quarantaine pour les postes critiques, les étudiants qui doivent passer un examen et les personnes qui sont restées en zone rouge pour des raisons professionnelles jusqu'au 4 janvier. Cette obligation de quarantaine ne s'applique pas non plus au trafic transfrontalier de courte durée : un séjour de moins de 48 heures dans une zone rouge ou un séjour de moins de 48 heures en Belgique.</p> <p>Pour les résidents non belges âgés de 12 ans ou plus, à partir du 25 décembre, s'ils se rendent en Belgique à partir d'une zone rouge et doivent remplir un PLF (voyage en transport organisé ou s'ils ont séjourné plus de 48 heures en zone rouge et restent en Belgique plus de 48 heures à titre privé), ils doivent pouvoir présenter un résultat de test négatif au plus tard 48 heures avant leur arrivée en Belgique. Dans le cas</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

*Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<p>leur arrivée. Le cinquième jour de la quarantaine, un test volontaire (gratuit) peut être effectué, après quoi, en cas de résultat négatif, la quarantaine peut être levée prématurément. Il existe des exceptions à ces obligations. Depuis le 5 janvier, le règlement d'entrée applique en principe une obligation de quarantaine de 10 jours à tous les voyageurs entrants en provenance d'une zone à risque (différente), qui y ont résidé au cours des 10 derniers jours. La quarantaine peut être évitée par un résultat de test négatif au plus tard 48 heures avant l'arrivée. Un test rapide est suffisant. Un test peut également être effectué dans les 24 heures suivant l'arrivée ; si le résultat du test est négatif, la recommandation d'isolement est annulée. Sans résultat de test ou avec un résultat positif, l'obligation de quarantaine s'applique selon le règlement de quarantaine.</p> <p>L'obligation de quarantaine et de test ne s'applique pas au "petit trafic frontalier" avec la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas : séjour en Rhénanie-du-Nord-Westphalie pendant moins de 24 heures ou séjour dans une zone à risque pendant moins de 24 heures. Pour les visites urgentes à des parents au premier degré, à un partenaire de vie, aux soins, aux transports, aux frontaliers pour des raisons professionnelles ou d'études, un séjour de 48 heures maximum est exempté.</p>	<p>d'un transport organisé (bus, avion, etc.), le transporteur doit le vérifier.</p> <p>En ce qui concerne les exigences susmentionnées en matière de quarantaine et de présentation d'un résultat de test négatif, après un séjour de plus de 48 heures dans une zone à risque et en cas de séjour de plus de 48 heures en Belgique, il a été décidé par la conférence interministérielle Santé publique <b>qu'une exception s'applique au trafic transfrontalier d'élèves ainsi qu'aux travailleurs transfrontaliers.</b> Dans cette exception, il a été décidé qu'ils ne devaient pas être mis en quarantaine à chaque passage de frontière et qu'ils devaient être soumis à un nouveau test à leur arrivée en Belgique ou à leur retour dans leur pays de résidence. Il s'agit par exemple des élèves étrangers qui sont en internat en Belgique et rentrent chez eux le week-end, des élèves dont l'un des parents vit à l'étranger, des élèves et des stagiaires qui traversent la frontière tous les jours. Pour eux, cependant, ils doivent respecter les mesures de sécurité et se faire tester en cas de plainte. L'exception ne s'applique pas aux déplacements occasionnels, par exemple l'étudiant étranger qui vit simplement dans des chambres en Belgique.</p> <p>Le remplissage du formulaire de localisation des passagers et le respect de la quarantaine obligatoire seront plus strictement contrôlés et appliqués à partir du 1er décembre. Dans le cas d'un transport organisé, le transporteur doit le vérifier au départ (embarquement) et à l'arrivée. Des contrôles plus stricts aux frontières seront donc également effectués.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

*Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
		<p>À partir du 4 janvier 2021, un nouveau système de PLF s'appliquera, en distinguant les voyages d'affaires et les voyages privés. Les voyageurs d'affaires munis d'une attestation de l'employeur ne devront plus être mis en quarantaine si cela ressort de leur PLF. Cela s'applique à tous les autres voyageurs, même s'il n'y a pas d'attestation de l'employeur.</p> <p>Les conseils aux voyageurs sont donnés sur la base des couleurs vert, orange (clair) et rouge. Il est fortement déconseillé de se rendre dans les zones rouges. À partir du 2 novembre, les voyages à l'étranger sont fortement déconseillés. Les villes et les municipalités devraient déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre le "fun shopping" et le "border shopping".</p> <p>Le 16 octobre, la Belgique a émis un code rouge pour les Pays-Bas. Les déplacements non essentiels sont fortement découragés.</p>

### 18. Collaboration transfrontalière

#### **Euregio Meuse-Rhin**

Les partenaires de l'EMRIC s'accordent régulièrement sur les conséquences des mesures et de la communication publique.

#### **Belgique-Pays-Bas**

Les ministres belge et néerlandais appellent conjointement la population à limiter au maximum les mouvements transfrontaliers.

**Allemagne-Pays-Bas :** les ministres allemand et néerlandais appellent conjointement la population à limiter autant que possible les mouvements transfrontaliers.

#### **Europe**

La Commission européenne et le Parlement européen travaillent à la coordination et à l'harmonisation des politiques de santé des États membres. Les pays européens utilisent une norme unique pour le codage par couleurs, qui permet d'indiquer le degré d'infection d'un pays ou d'une région. Les 27 États membres de l'UE fournissent leurs propres données au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) à Stockholm. L'ECDC publie ensuite chaque semaine une nouvelle carte avec un code de couleur afin qu'il n'y ait plus de différences entre les États membres.

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
<p><b>Vert</b> : &lt; 25 pour 100 000 habitants (au cours des deux dernières semaines) et moins de 4 % des tests de corona sont positifs.</p> <p><b>Orange</b> : &gt; 25 &lt; 50 pour 100 000 habitants et le nombre de tests positifs est soit supérieur à 4 %, soit &gt; 25 &lt; 150, mais le pourcentage de tests positifs est inférieur à 4 %.</p> <p><b>Rouge</b> : &gt; 50 tests positifs et le pourcentage est supérieur à 4 %. Lorsqu'il y a plus de 150 infections pour 100 000 habitants, une zone devient de toute façon rouge.</p>		
19. Législation et réglementation adaptées à COVID-19		
<p><b>Mesures pour l'ensemble des Pays-Bas :</b></p> <p>Une loi temporaire est entrée en vigueur le 24 avril. Cette loi contient un certain nombre de dispositions nécessaires en relation avec COVID-19. Par exemple, cette loi prévoit que la rédaction des testaments chez le notaire ou les assemblées annuelles des sociétés peuvent temporairement être effectuées à distance.</p> <p>Le 1er décembre 2020, les mesures de la loi temporaire covid-19 entreront en vigueur, remplaçant les ordonnances d'urgence actuelles. Cette loi devrait fournir une base juridique plus solide pour les mesures contre la transmission de COVID-19. La loi temporaire est gérée de manière centralisée, mais elle est également conforme aux relations administratives qui s'appliquent en dehors des situations de crise et prévoit une adaptation locale.</p> <p>Des mesures peuvent également être prises sur la base de la loi sur la santé publique, qui prévoit l'obligation pour les voyageurs de présenter un résultat négatif au test PCR.</p>	<p><b>Mesures pour l'ensemble de la république fédérale allemande :</b></p> <p>Le 25-03-2020, le Bundestag a approuvé une loi donnant plus de pouvoirs au Gesundheitsministerium de Berlin. La confiscation des médicaments et des vêtements protégés en est un exemple, l'ordonnance sur l'obligation de contrôle des entrées provenant de zones à haut risque et l'ordonnance sur la déclaration des entrées. La Coronavirus-Impfverordnung a également été publiée le 15 décembre. La législation dans le domaine de la Corona est alignée au niveau fédéral.</p> <p><b>Mesures pour Rhénanie-du-Nord-Westphalie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 14 avril 2020, le Parlement de RNW a approuvé la loi sur les épidémies. En temps de crise, cette loi permet d'adapter le droit territorial ;</li> <li>- Le CoronaSchutzVerOrdnung (CoronaSchVO) définit les mesures à prendre contre la transmission du virus et a été mis à jour pour la dernière fois le 16 décembre (valable jusqu'au 10 janvier 2021). Une nouvelle version contenant les arrêtés fédéraux du 5 janvier 2021 sera publiée avant le 11 janvier 2021 ;</li> </ul>	<p>Les règles de lutte contre la Corona sont fixées par décret ministériel. La dernière date du 28 octobre, modifiée le 24 décembre.</p>

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

**Disclaimer :** Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.

Zuid-Limburg (GRIP 4)	Kreis Heinsberg (Krisenstab) Stadt Aachen & Städteregion Aachen (Krisenstab)	Province de Limburg et Liège en Belgique (phase fédérale)
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Selon le niveau de danger, des mesures supplémentaires doivent être prises au niveau local ou peuvent être assouplies en concertation avec les services de santé ;</li><li>- L'ordonnance sur les tests de la corona (du 2 novembre au 31 décembre) ;</li><li>- L'ordonnance sur l'entrée, le Einreiseverordnung, régit le trafic frontalier, mais a été suspendue à partir du 20 novembre. Elle a été renouvelée le 21 décembre avec une dernière mise à jour le 5 janvier 2021 (valable jusqu'au 17 janvier) ;</li><li>- Depuis le 1er décembre, la Quarantäneverordnung NRW a été introduit (la version renouvelée va du 21 décembre au 18 janvier 2021) ; il réglemente qui doit être mis en quarantaine et pour quelle durée.</li></ul>	
<b>20. Recherches en cours</b>		
<p>Dans le cadre du <b>projet PANDEMERIC</b>, financé par Interreg, les études suivantes sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion des flambées</li><li>- les conséquences juridiques des transports transfrontaliers d'ambulances et d'IC</li><li>- Une enquête sur les possibilités d'un partenariat permanent entre les hôpitaux du Limbourg néerlandais et les hôpitaux de la région allemande d'Aix-la-Chapelle et du Limbourg (Belgique) et de Liège (Belgique).</li></ul> <p>Être partenaires de projets : Partenariat EMRIC (chef de file), ITEM/Faculté de droit Université de Maastricht, Province de Liège, EGTS Euregio Meuse-Rhin, Communauté germanophone.</p>		

## Situation Covid-19 dans l'Euregio Meuse-Rhin (14-01-2021 – 16h00)

*Disclaimer : Cet aperçu a été compilé avec le plus grand soin et est régulièrement mis à jour, mais les partenaires ne sont en aucun cas responsables de son exactitude. Vérifiez toujours les règles nationales et régionales.*

Cette vue d'ensemble est régulièrement mise à jour et, à cette fin, des mises à jour de statut des gouvernements fédéraux et nationaux et les sites web suivants sont consultés:

- <https://ec.europa.eu>
- <https://www.ecdc.europa.eu>
- <https://www.who.int>
- <https://www.rivm.nl>
- <https://www.vrzi.nl>
- <https://www.ggdzi.nl>
- <https://www.bundesregierung.de>
- <https://www.auswaertiges-amt.de>
- <https://www.land.nrw/corona>
- <https://rki.de>
- <https://www.kreis-heinsberg.de>
- <https://www.staedteregion-aachen.de>
- <http://www.aachen.de>
- <https://www.health.belgium.be>
- <https://www.info-coronavirus.be>
- <https://www.crisis-limburg.be>